



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19h le mardi 6 mai 2025, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 06-2025
Nom du requérant :	Construction Jocelyn Martel inc.
Emplacement :	934, rang de la Presqu'Ile
Objet de la demande :	Régulariser les marges de recul et la superficie au sol du bâtiment existant pour sa transformation. Superficie au sol de ± 64.9 m.c. au lieu de la norme prescrite de 72 m.c., marges de recul avant de ± 9 mètres et ± 5.2 mètres au lieu de la norme de 11 mètres et marges arrière de ± 0.26 mètre et ± 2.35 mètres au lieu de la norme de 6 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 17 avril 2025

Annick Lafontaine
Greffière